

DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON.
 ARRONDIS
 d'Espalion
 COMMUNE
 d'Virac

M *Arvin* *Canicis*
 demeurant à *Tallachaux*

M
 percepteur, résident
 à
 JOURS DE RECETTE :
 Rés. *GILBERT*
Percepteur
GENEVIEVE
 publié le
19 MARS 1916
 jours de recette
 tous les jours

ANNÉE 1916.

AVERTISSEMENT

AGENT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, POUR L'ACQUIT DES CONTRIBUTIONS
 personnelle-mobilière et des portes et fenêtres
 et de la taxe vicinale
 établies en exécution de la loi du 7 août 1915.

Article *992* du rôle.

54 A.

Le rôle a été publié le
 dimanche :
 1916.
 Cette date est le point de
 départ des délais de récla-
 mation.
 (Voir au verso.)

CENTIMES-LE-FRANC.
Contributions directes.
Contribution foncière.
Propriétés bâties :
Propriétés non bâties :
Contribution mobilière :
Propriétés bâties :
Propriétés non bâties :
Taxe vicinale.
Contribution foncière.
Propriétés bâties :
Propriétés non bâties :
Contribution mobilière :
Contribution des portes et fenêtres :

NATURE, BASES ET DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS.	Montant des cotes.		Part						MONTANT des cotes.	
			de l'État.		du départe- ment.		de la commune.			
			3	4	5	6	7	8		
Contribution foncière.										
1 ^o Propriétés bâties, chantiers, etc. :										
2 ^o Propriétés non bâties :										
Contribution personnelle-mobilière.										
Cote personnelle (1) :										
Cote mobilière sur un loyer de :										
Contribution des portes et fenêtres.										
Pour portes cochères, charretières ou de magasin :										
Pour portes et fenêtres des rez-de-chaussée, entresol, 1 ^{er} et 2 ^e étages :										
Pour fenêtres du 3 ^e étage et au-dessus :										
Pour maison à 1 ouverture :										
Pour maison à 2 ouvertures :										
Pour maison à 3 ouvertures :										
Pour maison à 4 ouvertures :										
Pour maison à 5 ouvertures :										
Frais d'avertissement :	0	05	0	05	»	»	»	»		
TOTAL des contributions directes :										
TOTAL de la taxe vicinale :										
TOTAL GÉNÉRAL (contributions directes et taxe vicinale) :										

NOTA.
 Le contribuable dont la
 taxe vicinale n'est pas infé-
 rieure à un franc et qui désire
 acquitter cette taxe en na-
 ture peut se dispenser de
 faire personnellement sa
 déclaration d'option à la
 mairie, en transmettant au
 maire le présent bulletin
 qu'il détachera de l'avertis-
 sement, après l'avoir rempli,
 daté et signé.
 (1) Nom et prénoms.

TAXE VICINALE.
BULLETIN DE DÉCLARATION D'OPTION.
 ANNÉE 1916.
 Chemins vicinaux.
 COMMUNE
 d'.....
 Le soussigné (1).....
 imposé sous l'article..... du rôle, déclare vouloir acquitter **en nature** sa taxe vicinale, qui s'élève
 à..... fr. c.
 A....., le..... 1916.